

Laurent HABERT, ancien conseiller budgétaire du cabinet d'**Agnès BUZYN**, ministre des Solidarités, est nommé, à compter du 17 avril, directeur général (DG) de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire. Il succède à **Anne BOUYGARD**.

Jonathan BOSREDON, adjoint auprès de **Mathilde LIGNOT-LELOUP**, directrice de la Sécurité sociale (DSS), est chargé auprès de la DSS, du conseil, de l'expertise et de l'appui à la conception des transformations et réformes.

Benoît SERIO, directeur de la caisse déléguée à la Sécurité sociale des indépendants de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, est nommé DG de la caisse générale de Sécurité sociale de La Réunion.

Marie-Sophie DESAULLE, présidente de l'association Vivre et Devenir, remplace **Antoine DUBOUT** à la présidence de la Fehap.

Jean-Marc LONGUEVILLE (CFE-CGC), **Frédérique PARROT** (CFTC) et **Marie SANROMAN** (CFDT) sont nommés à la commission pathologies professionnelles du Conseil d'orientation des conditions de travail.

Philippe BESSET succède à **Philippe GAERTNER** en tant que président de la Fédération des pharmaciens d'officine. **Philippe DENRY** et **Éric GARNIER** seront ses vice-présidents.

Pascal VIGIER a été élu président (Medef) du conseil d'administration de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). **Ronald SCHOULLER** (FO) en devient le vice-président en vertu de l'alternance paritaire.

Isabelle TOUYA, cheffe du bureau de la synthèse financière à la DSS, succède à **David HOYRUP**, en tant que représentante de la ministre chargée de la Sécurité sociale, au conseil d'administration du Fonds de solidarité vieillesse.

L'épargne salariale se convertit aux robo-advisors

L'Observatoire EPS de l'épargne salariale a organisé, le 26 mars, une conférence sur l'épargne d'entreprise 4.0.

Après avoir dématérialisé la tenue de compte, les opérateurs d'épargne salariale digitalisent la gestion des portefeuilles avec des robo-advisors et des agrégateurs de données patrimoniales : «*En l'espace de 24 mois, sous la pression de nos clients, ces nouveaux outils sont devenus des must have*», a constaté **Ydir Hammoumraoui**, responsable digital d'AXA santé collectives. Signe de ce mouvement de fond, le marché a déjà accueilli trois ou quatre nouveaux entrants, à l'instar de Yomoni. Créée en 2016 par un ancien responsable de la Financière de l'échiquier, **Sébastien d'Ornano**, cette société de gestion digitale a commencé par proposer de la gestion sous mandat d'assurance vie avant de se lancer, en 2017, dans l'épargne salariale. En révolutionnant le conseil en investissement, ces technologies présentent plusieurs avantages pour leurs promoteurs. **1/Elles permettent d'optimiser le couple rendement/risque, selon le profil de l'épargnant et les évolutions de marché.** «*Ces outils contribuent à corriger les comportements incohérents, tels que l'investissement d'épargne retraite dans des supports monétaires à rendements négatifs*», a observé **Yves Rault**, directeur avantages sociaux de CFAO. **2/Sous réserve que les utilisateurs acceptent de transmettre leurs données patrimoniales, les agrégateurs peuvent réaliser des simulations de pension afin de dimensionner les besoins d'épargne salariale.** «*Au-delà des gains en matière de configuration des plans, d'homogénéisation des profils cibles et d'automatisation des alertes, l'accompagnement humain reste essentiel dans la diffusion de ces solutions*», estime **Sébastien d'Ornano**.

Environ 20 % des salariés y ayant accès utilisent ces nouveaux services. «*Même si on n'atteint pas encore le niveau escompté par le passé, cette part progresse*», a souligné **Ydir Hammoumraoui**. Entre le coup de pouce à l'équipement des PME en intéressement, et la concurrence générée par la portabilité accrue des supports individuels, la loi Pacte devrait favoriser leur diffusion à l'avenir.

Les Perco tirent parti des avancées de la loi Macron

À la veille des sixièmes rencontres de l'épargne salariale, organisées le 26 mars par Fondact, l'Association française de gestion (AFG) en a publié le bilan pour 2018.

Après la hausse brutale de 2011, la suppression, au 1^{er} janvier, du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés devrait permettre de relancer l'équipement en épargne salariale des PME», espère **Geoffroy Roux de Bézieux**, président du Medef. Car depuis 2012, le nombre d'entreprises couvertes s'est accru de 8 000 par an en moyenne, selon l'AFG, pour atteindre 319 000 fin 2018, à comparer aux 19 000 recensés entre 2004 et 2011. Le nombre de bénéficiaires a diminué de 1,6 million depuis 2010, pour s'établir à 10,6 millions fin 2018. Sans attendre les autres avancées de la loi Pacte (*PSI n° 1121*), l'épargne salariale a néanmoins déjà profité de celles de la loi **Macron** de 2015. **1/La gestion pilotée par défaut, appelée à s'étendre à tous les supports, couvre près du tiers des 16,6 Mds€ d'encours du Perco et 51 % des salariés couverts (+20 points en deux ans).** **2/Les Perco +, investis au moins à 7 % dans les PME-PMI, concernent près des deux tiers des Perco (+22 % en un an) et plus de 28 % des encours (4,7 Mds€).** **3/Les épargnants plébiscitent la sortie en capital des Perco: moins de 1 % des 1 Md€ de rachats est converti en rente viagère.**

Autre facteur positif, «*on observe de vraies modifications de comportement de la part des salariés en matière d'investissements en monétaire*», souligne **Laure Delahousse**, directrice générale adjointe de l'AFG. Depuis 2016, la collecte nette des fonds monétaires dans les Perco a ainsi diminué de 39 % au profit des fonds mixtes (+42 % entre 2017 et 2018) et des fonds actions (+19 %). Et sur les 79 Mds€ d'encours diversifiés d'épargne salariale, seuls 20 Mds€ étaient encore investis en monétaire (25 %) en 2018, contre 23 Mds€ en 2017 (30 %). Selon les résultats de l'Observatoire de l'épargne salariale publiés le 26 mars, le rendement annualisé des fonds monétaires affiche une performance négative cumulée de 0,5 % sur cinq ans.